

Vœu du groupe PCF concernant l'hébergement d'urgence  
Conseil d'arrondissement du 19 janvier 2021

Considérant que toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale doit avoir accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence et que cet hébergement d'urgence doit lui offrir, des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine

Considérant l'accroissement de la pauvreté particulièrement accentué par cette période de crise sanitaire à l'explosion des appels au 115, qui est sur le point de saturer sur les possibilités d'hébergement, ce sont les sans-abri et nouveaux pauvres qui pâtissent d'un manque de places, malgré les efforts déployés et une dotation de l'Etat en hausse.

Considérant que pour notre arrondissement l'association Aurore gère en CHU, avenue René Coty une partie de l'ancien bâtiment IFSI, qui appartient à l'AP-HP dans le même immeuble, une autre partie, à 80% vide, pourrait offrir un hébergement immédiat de 70 chambres inoccupées à ce jour.

Considérant que l'association Aurore s'est vu refuser pour l'instant cet agrandissement par l'AP-HP.

Considérant que l'hôtel dieu est en grande partie fermé, laissant ainsi vacant en plein centre de Paris des espaces qui pourraient servir à de l'hébergement d'urgence temporaire.

Considérant qu'il est urgent de recenser les locaux vacants en cette période hivernale.

Considérant que l'ouverture de lits en hébergement d'urgence, dépend de l'autorisation du préfet

Considérant que Me Anne Hidalgo maire de Paris est présidente du conseil de surveillance de l'AP-HP.

**Nous demandons à Mme La Maire de Paris, d'interroger le directoire de l'AP-HP pour qu'un audit rapide soit réalisé, concernant les locaux vacants de l'AP-HP, d'intervenir auprès du préfet pour qu'il ouvre et finance le nombre de lits disponibles, et qu'ainsi une mise à disposition rapide soit proposée aux associations gérant l'accueil d'urgence.**